

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Sefne-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
departements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

8 *Juillet*. — Le Président de la République reçoit en audience solennelle, à l'Élysée, les ambassadeurs du négus Ménélick, au nom de qui ils lui remettent de nombreux présents.

— La Chambre des députés appelée à discuter les conclusions du rapport présenté au nom du sixième bureau, et tendant à la validation de l'élection de M. Gaston Menier dans la première circonscription de Meaux, entend M. Chauvin qui combat de tous ses efforts les conclusions du bureau et demande l'enquête. La proposition d'enquête mise aux voix est repoussée par 317 voix contre 296, soit une majorité de 111 voix en faveur de la validation.

9 *Juillet*. — Un incendie d'une très grande violence détruit le village de Theil, commune de Cressat (Haute-Vienne). Les dégâts sont très considérables et malheureusement pour les sinistres, aucun n'était assuré.

10 *Juillet*. — Inauguration au jardin du Luxembourg, de la statue de Leconte de Lisle, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

11 *Juillet*. — Les succès successifs des Espagnols contre les Américains, font naître certaines prétentions de la part de ceux-ci, pour le rétablissement de la paix. D'après les dernières délé-

gations, les Américains demanderaient Cuba et Porto Rico, un port aux Canaries et une indemnité de 1,200,000,000 de francs.

12 *Juillet*. — Le conseil des Ministres réuni sous la présidence de M. Félix Faure décidé qu'une plainte sera adressée par le Ministre de la guerre au Garde des Sceaux contre M. Picquart, pour avoir communiqué à une personne non qualifiée pour en prendre connaissance, des documents intéressant la sûreté extérieure de l'état, et contre M. Leblois, comme complice du même délit.

Cette décision est suivie d'une perquisition au domicile de l'ex lieutenant-colonel Picquart.

M. Hazard sous-chef de la Sûreté, procède, rue de Douay, à l'arrestation du commandant Esterhazy et de sa maîtresse, Mme Marguerite Pays.

13 *Juillet*. — L'ex-lieutenant-colonel Picquart appelé au Palais de Justice, devant le Juge d'Instruction, est mis en état d'arrestation après un court interrogatoire.

— Clôture de la session ordinaire de la Chambre et du Sénat, de l'exercice 1898.

— D'imposantes cérémonies ont lieu à l'occasion du centenaire de Michelet.

14 *Juillet*. — La fête nationale est célébrée avec beaucoup d'entrain à Paris, ainsi que dans les départements.

— Les dépêches du théâtre de la guerre annoncent la capitulation de la ville de Santiago de Cuba.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La fête nationale, qui d'ordinaire se passe sans grand bruit à Dammartin a été, cette fois, plus animée que de coutume.

La fanfare dont les joyeux concerts répandent quelque gaieté dans nos rues et nos carrefours, avait agrémenté son programme d'une retraite aux flambeaux; à cela encore est venu s'ajouter un brillant concert en plein air, donné par une troupe de passage à Dammartin, qui, entre parenthèse a obtenu un succès mérité.

Le bal public, sur la place de la mairie, battait son plein à onze heures, et, bon nombre de commerçants notables de la ville et de dames, se sont fait un véritable plaisir de prendre part aux ébats chorégraphiques de la foule des danseurs.

Les illuminations ont été moins nombreuses que les pavoisements de drapeaux, cependant, nous ne saurions passer sous silence les éclatantes guirlandes lumineuses de la gendarmerie; celles de la Poste, de MM. Bricka, Carlier, et de quelques autres fonctionnaires; celles de la Mairie, de la maison André Leroux et du café Bonnin.

— Nous avons la satisfaction d'apprendre que Mademoiselle Berthe de Lignières, petite-fille de Madame Vincent-Bailly a subi avec succès les épreuves du brevet élémentaire.

— Un de nos lecteurs de Dammartin nous témoigne, par lettre, son étonnement de nous voir désigner sur la liste du certificat d'études, sous la

dénomination de *laïque* l'école communale de filles de Dammartin dirigée par Mademoiselle Charton.

« N'aurait-il pas mieux valu, ajoute notre correspondant, pour éviter toute confusion, désigner cette école sous son véritable nom d'école communale, d'autant plus que le mot *laïque* peut aussi bien s'appliquer à une école communale qu'à une école libre. »

Nous nous inclinons volontiers devant cette observation, en faisant remarquer toutefois que le mot *laïque* ne peut rien avoir d'offensant pour la dignité de nos dévouées institutrices; le qualificatif n'est, du reste, pas de nous, car nous n'avons fait, en cette circonstance, que copier ponctuellement la liste qui nous a été remise au nom de l'administration universitaire départementale.

— Les sociétés de Secours mutuels et les caisses de retraite pour la vieillesse participent comme on sait, par parties égales, des sommes non réclamées provenant des Caisses d'épargne.

De ce chef, la Société de Secours-mutuels de Dammartin bénéficie d'une somme de 62 fr. 75 cent. que vient de lui attribuer le ministère des finances.

LONGPERRIER

Le sieur Couturier Gustave, 52 ans, rentier à Dammartin, possède sur le terroir de Longperrier, lieudit le Tabary, un jardin potager qu'il avait quitté le 7 juillet, à 7 heures du soir, et où il n'avait rien constaté d'anormal. Le lendemain 8 juillet, à 3 heures et 1/2 du matin, étant retourné dans sa propriété, non close, il constata que pendant la nuit, on lui avait cassé et enlevé 17 artichauts d'une valeur de 3 fr. 50. Auteur inconnu.

JUILLY

La célébration de la Fête du R. P. Olivier, supérieur du Collège de Juilly, a été agrémentée de nombreuses réjouissances pendant la soirée du 13 et la journée du 14 Juillet.

Des courses vélocipédiques, des courses plates et des courses d'obstacles, fort attrayantes, ont marqué le début de ces réjouissances et ont été suivies, Jeudi, d'une série de divertissements: Jeu de boucliers, Courses en sacs, aux œufs, à la bougie, etc.

Après la messe et le salut qui ont précédé, jeudi matin, la présentation des vœux de fête au R. P. Olivier, ont eu lieu des concours de gymnastique, d'escrime, de bâton et de sabre.

A dix heures, un magnifique carrousel avec costumes Louis XIII, organisé par MM. Lejeune et Calmette directeurs du manège, et M. Bertrand, professeur d'équitation, a fourni aux parents des élèves, ainsi qu'aux nombreux invités l'occasion d'apprécier l'excellente tenue des cavaliers de l'École Juliacienne.

La séance dramatique donnée à deux heures dans la magnifique salle de théâtre du Collège, a été incontestablement le clou de la fête et le public le plus distingué de la région, ainsi que bon nombre de notabilités parisiennes, ont assisté à une véritable matinée de gala, donnée avec le concours de divers artistes renommés de la capitale: MM. Monnerot-Dumaisne, de *l'Odéon*; Léon Nérac, du *Gymnase*; Desmart, des *Variétés*; Rochet, de la *Porte Saint-Martin*; René Grandille, du *Châtelet*; Doubleau, des *Nouveautés*, qui ont joué *nos Bons Villageois*, comédie en trois actes de Victorien Sardou, et *le Légataire universel*, comédie en quatre actes de Regnard.

Vouloir entrer dans les détails de la pièce, serait faire l'éloge successif de tous les artistes qui ont été appelés à y remplir un rôle quelconque, cependant nous devons une mention spéciale à M. Monnerot-Dumaisne, qui témoignait dans le rôle du baron, maire de Bobigny-le-Têt, un imperturbable sang-froid et une incomparable dignité devant les audacieuses fourberies de l'ambitieux villageois représenté par le pharmacien Floupin, dans le rôle duquel Léon Nérac s'était véritablement incarné. Rochet n'a pas été moins brillant sous les traits du maraîcher Grinchu, ce type vivant du paysan indigène qui considère la terre de son village comme son patrimoine; les poissons de la rivière comme sa propriété, de même que l'air qu'il respire, et qui voue une haine mortelle aux citadins qui, comme le bourgeois Morisson, osent se permettre de venir troubler sa jouissance.

Monnerot-Dumaisne a merveilleusement représenté Crispin dans le *Légataire Universel*, et l'auditoire s'est fort amusé de ses métamorphoses auprès du vieux malade Géronte, dont Rochet a fort bien interprété le rôle ingrat et difficile.

Desmart dans le rôle d'Eraste et Nérac dans celui de Malurette ont été fort amusants. Gandrille et Doubleau n'ont pas été moins appréciés dans le rôle des deux notaires.

Ravissante, la fête vénitienne sur l'étang, reflétant dans ses eaux les éclats lumineux des brillantes gondoles et répercutant harmonieusement dans les airs, les vibrantes modulations du concert donné en cette magnifique soirée, dont le souvenir demeurera longtemps fixé dans la mémoire des assistants.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



0 000000 110310

MESNIL-AMELOT

Le lundi 4 juillet, à 4 heures du matin, le jeune Chauffour Louis âgé de 16 ans, journalier, partit de chez sa mère, avec laquelle il habitait, pour travailler comme d'habitude chez M. Buffault, cultivateur et maire; il arrangea ses trois chevaux en présence du sieur Patte Darius, commis de culture, qui lui dit de les atteler, ce qu'il fit. Ensuite, sans rien dire à personne sans raison aucune, le jeune garçon partit seul et depuis ce jour, on ne l'a pas revu. Sa mère ne le voyant pas venir le matin prendre son café à la maison, comme il en avait l'habitude, ne s'en inquiéta pas et sans aller travailler chez M. Carnet, pépiniériste.

A 7 heures du soir, pourtant, voyant que son fils ne rentrait pas pour souper, elle alla s'informer à la ferme de M. Buffault, où il n'était pas revenu de la journée, elle le chercha en vain dans les communes environnantes, principalement à Thieux où habite son mari depuis qu'il l'a quittée. Il y a 5 ans; alla jusqu'à Tremblay (S.-et-O.) où le père du jeune homme s'était rendu en quittant Thieux, et ne put recueillir aucun renseignement.

La femme Chauffour née Roger, ne peut s'expliquer cette disparition de son fils. Voici le signalement du jeune homme: taille 1 m. 50; blond, visage rond et coloré, vêtu d'un pantalon de velours marron, gilet de lustrine noire, casquette jockey marron, brodequins neufs. Il n'a ni papiers, ni paquet, ni argent. (Briard)

MOUSSY-LE-VIEUX

Nous apprenons que M. Oury instituteur à Trilport vient d'être nommé officier d'académie par décret du 6 Juillet.

M. Oury a été pendant quelques

années instituteur à Moussy-le-Vieux, où il a laissé il y a une trentaine d'années de cela, les meilleurs souvenirs.

Nous nous réjouissons pour lui de cette distinction.

CLAYE-SOULLY

A la Rosée, sur le bord du canal de l'Oureq et de la route de Vémars, est établie une fabrique de boîtes, avec scierie annexée, exploitée par le sieur Poulet Paul. Le mercredi 6 juillet, à 6 heures du matin, au moment de mettre le moteur en mouvement, le fabricant fit un tour dans l'usine et remarqua que deux courroies de transmission, une pour la scie circulaire, l'autre pour la scie à rayons, avaient été coupées et emportées pendant la nuit par un malfaiteur dont il put suivre les traces (le voleur avait laissé trainer les courroies sur le sol) pendant 200 mètres en traversant le chantier de bois situé derrière l'usine, puis un préabouissant à un sentier qui longe la rive droite du canal de l'Oureq, où les pas et la trainée disparaissaient. M. Poulet ne croit pas à un vol, il croit plutôt à un acte destiné à nuire, à provoquer un accident dans l'usine.

Déjà pendant la nuit du 24 au 25 juin, une des deux courroies avait été coupée presque totalement, de sorte qu'au premier mouvement de la machine, elle avait cédé; le lendemain le même fait s'était produit pour l'autre courroie.

Le sieur Grotte Auguste, 34 ans, charretier, qui est chargé de faire tous les soirs, avec un chien, entre 9 heures et 1/2 et 10 heures et 1/2, une ronde dans le vaste chantier qui touche à l'usine, n'avait rien remarqué d'anormal. Pourtant le sieur Sery Joseph, cantonnier du canal, qui demeure à 250 mètres de la fabrique de boîtes,

a entendu, le 5 juillet à 11 heures du soir, son chien aboyer pendant environ 1/4 d'heure; il ne s'est pas levé parce que l'animal est devenu tranquille et n'a pas persisté dans ses vigilants aboiements.

Une enquête est ouverte pour connaître l'auteur de cet acte de stupide malveillance. (Briard)

PLAILLY

Par arrêté du 9 Juillet, une médaille d'honneur vient d'être attribuée au cantonnier Sébastien Faure, de Plailly, pour ses longs services dans la voirie départementale et communale.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

— M. Lafeuille, piqueur de M. le duc de Gramont, a tué mardi matin, près l'île Molton (étang de Vallière), un aigle magnifique du poids de 5 kilog., mesurant 1 m. 80 d'envergure et 0 m. 20 de largeur entre ses redoutables serres.

Ce rapace était signalé depuis quelques jours dans le domaine de Vallière d'où il prélevait quotidiennement plusieurs faisans; aussi sa mort laisse en paix et sécurité toute la gent emplumée que cet ennemi dévastait et mettait dans des transes perpétuelles.

Nos félicitations à l'habile tireur pour ce superbe coup de fusil.

(Journal de Senlis)

SAINT-WITZ

La Cour d'assises de Seine-et-Oise a, dans son audience du 8 juillet, condamné la nommée Goniot Marie-Ernestine, âgée de 19 ans, à 2 années d'emprisonnement pour incendie volontaire d'une meule de paille, à Saint-Witz, au mois de mai dernier.

VILLIERS-LE-BEL

Aux dénicheurs de nids
Le 7 juillet, le nommé Debord Ca-

mille-Martial, âgé de 19 ans, ouvrier peintre, né à Limoges, ayant terminé sa journée, est monté dans un arbre pour dénicher un nid de petits oiseaux. La branche sur laquelle il était monté s'étant rompue, il tomba dans le vide, sur les pointes de la grille entourant la propriété, puis à terre. Transporté immédiatement chez la dame Genet, gardienne de ladite propriété, il y est mort dans la nuit des suites de ses blessures.

Une des pointes de la grille était entrée dans la poitrine où elle s'était brisée et avait perforé un poumon.

Les vacances scolaires en 1898

Par arrêté du 8 juillet 1898, la durée des vacances a été fixée ainsi qu'il suit, pour le Dép^t de l'Oise.

Ecoles primaires supérieures et écoles primaires élémentaires où le personnel a contribué au fonctionnement de cours réguliers d'adultes et d'adolescents :

Du dimanche 7 août au lundi matin 3 octobre.

Ecoles primaires secondaires élémentaires où le personnel n'a pas contribué à l'enseignement des adultes et classes élémentaires annexées aux écoles primaires supérieures :

Du dimanche 14 août au lundi matin 3 octobre.

Ecoles maternelles publiques :

La durée des vacances a été déterminée spécialement pour chacune des écoles maternelles du département. MM. les Maires des communes intéressées sont avisés de la décision intervenue.

CERTIFICAT D'ÉTUDES

Section de Saint-Soupplets (8 Juillet 1898)

GARÇONS

Présents, 17; Absents, 11. — Maximum 70 points.
1 Seron Louis, Saint-Soupplets, 55 p.

- 2 Achard Eugène, id., 51 p.
 3 Huët René, Plessis-l'Évêque, 43 p. 1/2.
 4 Aubert Henri, id., 42 p. 1/4.
 5 Leclerc Emmanuel, Montgé, 42 p.
 6 Solin Camille, id., 41 p.
 6 Lescur Lucien, Saint-Pathus, 41 p.
 6 Leconte Albert, Saint-Soupplets, 41 p.
 9 Aubert Georges, Plessis-l'Évêque, 40 p. 1/2.
 10 Desprez Julien, Montgé, 38 p.
 11 Chevalier Edmond, id., 35 p.

Ont obtenu :

La mention de Dessin

Les élèves Seron, Leconte, de Saint-Soupplets ; Chevalier, de Montgé ; Aubert Georges, Aubert Henri, Huët, de Plessis-l'Évêque ; Lescur de Saint-Pathus.

FILLES

Présentées, 11 ; Admises, 10 — Maximum, 70 points.

- 1 Gibert Lucie, Saint-Soupplets, 64 p.
 2 Congy Berthe, id., 60 p. 1/2
 3 Carrière Pauline, Oissery, 56 p.
 4 Seillère Marie, Saint-Soupplets, 54 p. 1/2
 4 Rousseau Adèle, Oissery, 54 p. 1/2.
 6 Daverdin Amélie, Montgé, 53 p.
 7 Guénez Pauline, Monthyon, 52 p.
 8 Kling Clémentine, Forfry, 49 p.
 9 Serpe Aline, Montgé, 47 p. 1/2.
 10 Goret Augustine, id., 38 p. 1/2.

Ont obtenu :

1° Les mentions de Dessin, d'Agriculture et d'Économie domestique

L'élève Guénez, de Monthyon

2° Les mentions d'Agriculture et d'Économie domestique

Les élèves Congy, Gibert, de Saint-Soupplets ; Kling, de Forfry ; Daverdin, Serpe, de Montgé ; Carrière, Rousseau, d'Oissery.

3° La mention de Dessin

Les élèves Picou, de Saint-Soupplets ; Daux, d'Oissery.

Les maladies de la Vigne
L'Oïdium

Il faut de suite signaler une maladie qui dans notre région particulièrement fait souvent grand tort à nos vignes de treille, c'est l'*oïdium*. Elle est due à une végétation cryptogamique du champignon *Erysiphe Tuckeri*, découvert par Tucker en 1845.

Cette maladie est d'autant plus commune et désastreuse qu'elle se manifeste au moment des variations de température et de l'alternance fré-

quente de pluie et de soleil. Elle s'attaque à toutes les parties vertes de la vigne, surtout aux feuilles et aux fruits. Elle se présente sous forme d'efflorescence d'un blanc grisâtre et qui répand une odeur prononcée de moisi. Livrée à elle-même, une vigne atteinte de l'oïdium est absolument perdue pour la fructification,

On la combat avec succès depuis de longues années déjà par l'application du *soufre en poudre fine*.

Il est nécessaire d'avoir un projecteur qui le répande sur toutes les parties susceptibles d'être malades. Ordinairement, on se sert d'un soufflet spécial, dont le prix n'est pas élevé.

Il ne faut pas attendre que l'oïdium ait fait son apparition pour traiter la vigne. Là, encore, les moyens préventifs valent mieux que les moyens curatifs. Il faut donc donner un premier soufrage dès que les premiers bourgeons s'allongent. Il faut recommencer au moment de la floraison et une troisième fois quand les raisins sont gros comme des petits pois. Il ne faudrait pas hésiter à le faire une quatrième fois si on voyait apparaître encore la maladie et cela au moment de la rosée, pour que le soufre s'attache à la plante.

ERMENONVILLE

Ainsi que l'annonçait dernièrement la *Petite Gazette*, les travaux de restauration du tombeau de J. J. Rousseau, dans l'île des Peupliers, sont entièrement terminés, et, grâce à l'initiative généreuse du prince Radziwill, au talent incontesté du sculpteur Cruchet, et à l'intelligente direction donnée aux travaux par le très distingué architecte parisien, M. Bourgeois, les amateurs peuvent admirer dès à présent le ma-

gnifique sarcophage avec ses remarquables bas-reliefs artistement fouillés et très fidèlement rajeunis d'après l'œuvre primitive de J. P. Lesueur.

L'image de la fécondité représentée par une femme vigoureusement constituée, et drapée avec une parfaite correction, tenant d'une main l'enfant qu'elle allaite et de l'autre le livre de l'*Émile*, est gracieusement assise au centre du principal bas-relief du monument dont elle occupe le premier plan ; autour d'elle, sur la gauche, est un groupe de femmes offrant des fleurs et des fruits sur un autel érigé devant une statue de la nature ; à droite, quelques enfants sautent joyeusement, tenant en signe de liberté, un bonnet suspendu au bout d'une pique ; dans un coin, un ravissant baby met consciencieusement le feu à des langes, des corsets de baleine et autres entraves du premier âge. L'ensemble de ce chef-d'œuvre de pierre est traité avec une grâce et une harmonie remarquables.

Sur la face opposée sont gravés, comme autrefois, sur une table saillante, ces mots :

Ici repose

L'homme de la Nature et de la Vérité

Les quatre ravissantes figures représentant l'Amour maternel, la Musique, l'Eloquence et la Vérité, qui forment pilastres, ont été reconstituées avec une exquise délicatesse de touche par l'habile sculpteur, qui ne s'est pas moins attaché à respecter, avec une rare fidélité, la pureté des lignes du modèle dont il s'est inspiré.

Les vases lacrymatoires qui ornent les côtés du monument n'ont subi aucune modification, de même que la pierre qui le recouvre et sur laquelle se voient, dans leur état ancien, d'un côté, sous le rampant du fronton, deux colombes

expirant près de deux torches fumantes et renversées ; sur l'autre face, une couronne civique dans laquelle on voit encore les traces de gravure de cette pensée de Juvénal, dont on a fait la devise de Rousseau :

*Vitam
 Impendere
 Verò (1)*

A ce sujet, nous disions, il y a quelque temps, qu'il était à présumer que le monument qui a popularisé l'île des Peupliers, avait remplacé un tombeau provisoire élevé au moment de la mort de l'hôte de René de Girardin, sur le lieu de sa sépulture, et nous basions nos conjectures sur les documents iconographiques de l'époque, qui représentaient le tombeau de J. J. Rousseau sous la forme d'un sarcophage assez élevé, surmonté, au centre, d'une urne funéraire, et sur la face duquel se lisait une inscription.

Cette hypothèse se trouve confirmée aujourd'hui, d'une façon irréfutable, par le graveur même de cette inscription : le citoyen Nicolas Harlet, instituteur et tabellion du bailliage, vicomté et paroisse d'Ermenonville, qui, en plus de ses fonctions publiques cumulait encore, à la fin du siècle dernier, celles de géomètre-arpenteur, de mètreur-vérificateur et de graveur lapidaire.

(à Suivre)

E. L.

(1) Consacrer sa vie à la vérité.



Un raté de la vie, en quittant hier le marche-pied d'un omnibus, va buter violemment contre une voiture des quatre saisons dont le conducteur, inattentif, s'égosille à crier : « V'là des belles cerises ! à la douce, à la douce ! » — Décidément, fait-il, mélancolique la guigne me poursuit partout !

msen

**Chantier-Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY
L. DESCHAMPS**
en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}
Grosse Gailleterie française 1/2 gras
sans fumée 1^{re} qualité. 3.50
Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras
sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros
morceaux sans aucune fine). 3.80
Gailletin de même qualité 4 »
Têtes de moineaux lavés, 1^{re} qualité. 3.70
Boulets ovoïdes pr chauffage économ. 3 »
Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5.50
Charbon de forge (noisettes). 2.80
Coke de gaz n° 0 1 hectolitre . 1.60
Charbon industriel et Briquettes,
depuis 21 fr. 50 les 1000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de
1,000 kil. au chan-
tier donne droit à un joli dessous-de-plat à
pied en métal, émaillé, vert-clair, décoratif
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,
Gravier et Mignonnette pour jardins
Briques blanches, rouges et refractaires
Chaux vive et Chaux hydraulique.
Ciments et Tuyaux en grès.
Tuiles, Poteries, Cnaperons de murs
Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb
Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux
Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet
Pelles acier fondu, bout trempé. . . . 1.10
Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garanti. 4 »
Fourches à cailloux, 9 dents 7.50
Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . . 2.75
Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80
1^m65 1^m80 2^m10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75
— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Foulies de puits. Boulons
Seaux solides, tôle galvanisée 1.60
Seaux d'écurie, — — 3.20

Arrosoirs, Lessiveuses:
Tuyaux, Gueules-de-loup.

Bois de construction : Chêne et Sapin
Planches brutes et rabotées. Moulures
Planches de Lorraine, 2^e choix, la p. 2.10

Vente en détail aux prix du gros

Directeur-Gérant **E. LEMARIÉ**

Imp. E. Lemarié à Dammartin

Pour cause de décès
BROYEUR ET PRESSEUR
presque neufs
A VENDRE

S'adresser à Madame DENEYER à Saint-Mard.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LES DEUX SEXES

et pour tous métiers

S'adresser à M. BONNIN, 126 Grande-Rue

UNE BONNE TAPISSIÈRE

A Vendre d'Occasion

S'adresser au bureau du Journal

A VENDRE

Une petite CHARRETTE

anglaise de bonne qualité, pour
âne ou poney.

S'adresser à M. COUCHOT geôlier à Dammartin.

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

L'Ile-de-France en Miniature

VUES — MONUMENTS — PAYSAGES

reproduits par la phototypie

avec notices historiques très condensées,
s'adressant particulièrement aux touristes
et pouvant être données dans les classes
comme récompenses.

Prix de l'exemplaire. 0 fr. 10
— la douzaine. 1 » »
— du cent 8 » »

Adresser les commandes à M. E. LEMARIÉ, im-
primeur-photographe, qui se charge, pour un mi-
nimum de cent exemplaires de toute reproduction
spéciale du même genre (portraits ou vues) au prix
ci-dessus.

ERMENONVILLE

ANCIEN ET MODERNE

par E. LEMARIÉ

Un vol. illustré de 134 pages in-18

Tiré à 250 exemplaires numérotés

1 fr. 50. Franco par la poste, 1 fr. 75

Dépôt des encres :

Noires et de couleurs des marques

Mathieu-Plessis

Ville de Paris

Antoine — Maurin, etc.

5, 10, 15 centimes le flacon.

